



## Litige sur état des lieux en sortie

Par **Eve27**, le **08/01/2019** à **03:15**

Bonjour

nous avons fait l'état des lieux  
et remis les clés le même jour  
nous avons reçu celui-ci avec des  
corrections à faire premier cas l'état  
d'entrée était B il a indiqué  
C on demande de rectifier et de  
mettre B comme à l'origine et en  
sorti évidemment il indique D  
alors que l'état est correct que  
doit-on faire  
2 cas il y a des travaux à faire  
C était indiqué tapisserie dans  
séjour et peinture dans cuisine  
On ou fait parvenir un devis avec  
peinture sur séjour et pièce  
principale avec plafond hors les  
Plafonds sont en bon état  
indiqué sur l'état des lieux la  
somme est de 1800 euro pour 21  
mètre carré que peut-on faire  
Existe-t-il une loi pour ce litige  
Je vous remercie par avance de  
votre réponse car c'est l'appartement  
De notre père qui est décédé en  
Novembre merci